

253

Coché

Mariage de Maurice Bernat
et Laurence Marchon de 1600.

Insmulz p. m. 1785

Le mariage de Maurice Bernat et Laurence Marchon de 1600. Lesdits deux parents ont promis de donner à leurs enfants en mariage la somme de quatre cents livres de Savoie une garniture de deux ans en liti de pierlate avec la parure de une robe de chambre de drap, deux nappes et deux serviettes. Lesdits deux parents ont promis de payer auxdits deux enfants l'édit de mariage avec deux draps dans un an au lendemain de la date de l'édit de mariage. Les autres draps avec l'édit de mariage se payent au jour que lesdits deux enfants en auront besoin. La somme de deux cents livres avec la parure de deux robes pour chacun de deux ans et les autres de Maulceline, quatre chemises, une chemise longue de nuit, trois douzaines de linge tant linge que linge de table et les autres de Maulceline. Lesdits deux parents ont promis de donner à leurs enfants en mariage la somme de quatre cents livres de Savoie une garniture de deux ans en liti de pierlate avec la parure de une robe de chambre de drap, deux nappes et deux serviettes. Lesdits deux parents ont promis de payer auxdits deux enfants l'édit de mariage avec deux draps dans un an au lendemain de la date de l'édit de mariage. Les autres draps avec l'édit de mariage se payent au jour que lesdits deux enfants en auront besoin. La somme de deux cents livres avec la parure de deux robes pour chacun de deux ans et les autres de Maulceline, quatre chemises, une chemise longue de nuit, trois douzaines de linge tant linge que linge de table et les autres de Maulceline. Lesdits deux parents ont promis de donner à leurs enfants en mariage la somme de quatre cents livres de Savoie une garniture de deux ans en liti de pierlate avec la parure de une robe de chambre de drap, deux nappes et deux serviettes. Lesdits deux parents ont promis de payer auxdits deux enfants l'édit de mariage avec deux draps dans un an au lendemain de la date de l'édit de mariage. Les autres draps avec l'édit de mariage se payent au jour que lesdits deux enfants en auront besoin. La somme de deux cents livres avec la parure de deux robes pour chacun de deux ans et les autres de Maulceline, quatre chemises, une chemise longue de nuit, trois douzaines de linge tant linge que linge de table et les autres de Maulceline.

2-1-10-0
2-5-0
1-15-0

M. Moynat & Co